NEWSLETTER DE VOTRE COMMUNE

www.longvilliers.fr

Octobre 2018
N°35

Les Journées Nationales

Etat Civil

Naissance

Nathéo RAMBUR

Vous êtes conviés à la Réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le

Mardi 2 Octobre 2018

à 19h15

en Mairie rue de Frencq

Edito

Malgré la réalisation d'importants travaux place du 8 Mai, nous devons tous être conscients que le risque d'inondation est toujours présent sur la commune.

Nous avons pu constater que les inondations peuvent des zones entières du territoire, de façon plus ou moins rapide, pour diverses raisons : pluies diluviennes, ruissellement, accumulation d'eau à cause de plusieurs précipitations très importantes qui ne peuvent être évacuées ou infiltrées, saturation et remontées des nappes souterraines….

Le changement climatique a pour conséquence l'augmentation de la densité des précipitations.

Des actions de prévention peuvent limiter, prévenir ou éviter les inondations.

La lutte contre les inondations est une compétence de la Communauté d'Agglomérations (CA2BM). Le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) a reçu un avis favorable de la Commission mixte inondations au niveau national, permettant au SYMCEA d'enclencher l'étude. Le dossier suit son cours.

Le Conseil Municipal a pris la décision, cet été, d'affecter la somme de 6 800 € à la prévention des inondations pour deux ouvrages sur notre commune. De son côté, la Communauté d'Agglomérations (CA2BM) a contribué également à la hauteur de 6 800 € en complémentarité d'ouvrage. Ce sont donc plus de 13 000 € investis en ce sens sur notre commune.

Pour les maisons inondables, il est fortement recommandé aux occupants, à titre préventif, d'être équipés de sacs absorbant, de sacs de sable…. Ou tout autre moyen permettant de lutter contre l'infiltration de l'eau. Ce mois-ci, en complément de votre newsletter, vous trouverez les consignes de sécurité en cas d'inondation et après une inondation.

Soyons avertis et vigilants

Votre Maire
S. MAIGNAN

S.P.A CANCHE-AUTHIE

PORTES OUVERTES
le weekend des
6 & 7 OCTOBRE 2018

N'hésitez pas à en parler autour de vous !
Merci pour eux...

Octobre en bruine, hiver en ruine

Chiffre du mois

82

Le nombre de maires qui ont « jeté l'éponge » dans le Nord-Pas-de-Calais depuis 2014.

Selon un calcul de l'Agence France Presse réalisé à partir du répertoire national des élus en tenant compte de l'effet du non-cumul des mandats, le nombre de démissions de maires a augmenté de 55% comparé à la précédente mandature.

MESSES OCTOBRE

Le Samedi 6 Octobre
A 18h30 à Lefaux

Le Dimanche 7 Octobre
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 13 Octobre
A 18h30 à Etaples (Sacré cœur)

Le Dimanche 14 Octobre
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 20 Octobre
A 18h30 à Longvilliers

Le Dimanche 21 Octobre
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 27 Octobre
A 18h30 à Frencq

Le Dimanche 28 Octobre
À 10h30 à Etaples

Le Jeudi 7 Novembre
À 10h30 à Etaples

ATTENTION !

Pour cause de formation, fermeture du secrétariat de Mairie

Les 2 et 3 Octobre

En supplément avec votre newsletter

ENTRETIEN DES BERGES

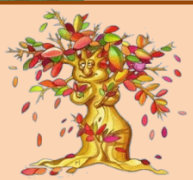

L'automne est l'occasion pour chaque riverain d'entretenir sa berge, d'élaguer en coupant les branches des arbres qui gênent ou pourraient gêner les écoulements naturels du cours d'eau, couper les herbes, les ronces…

L'abattage doit intervenir uniquement pour éviter la chute d'arbres (malades, morts ou présentant des faiblesses).

En cas d'inondations, le cours d'eau a plus que jamais besoin de s'écouler et circuler sans être obstrué par quoique ce soit.

Rappelons que chaque propriétaire riverain est responsable de sa berge et doit satisfaire à son obligation d'entretien.

Le SYMCEA est là pour vous apporter l'aide en cas d'effondrement de la berge ou vous conseiller sur les plantations aidant au maintien des berges… Ils répondront à toutes vos questions alors n'hésiter pas à prendre contact avec eux :

- ⇒ **03.21.06.24.89 (Hesdin)**
- ⇒ **Nicolas MARIETTE (technicien de rivage) au 06.30.56.94.23**
- ⇒ **La Police de l'eau au 06.72.08.13.01**

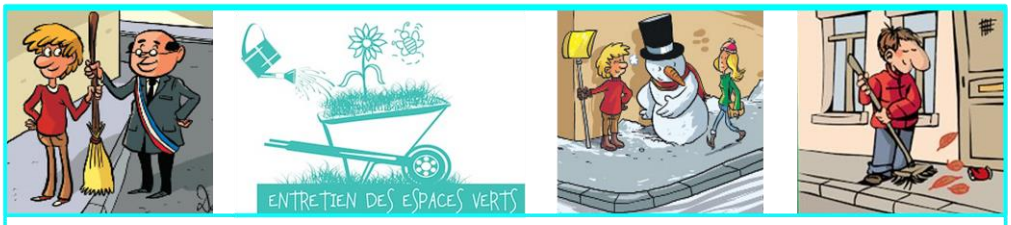

La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains

Neige, verglas, mauvaises herbes, herbes folles sur les trottoirs.

Afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté et que soit assurée une parfaite sécurité, l'entretien des trottoirs ou banquises, caniveaux (avaloires) incombe à chaque propriétaire ou locataire l'hiver pour la neige et le verglas, en toute saison pour le désherbage, herbes folles, feuilles, fruits, balayer...

ARRETE MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017 CONSULTABLE EN MAIRIE

Si vous n'avez pas fait le nécessaire, vous risquez une amende de 38 euros et votre responsabilité de locataire ou propriétaire sera engagée par la victime en cas d'accident.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Dimanche 16 Septembre

« A la découverte du patrimoine de Longvilliers »

La question du mois

C'est quoi le certificat d'urbanisme ?

Il existe deux types de certificat d'urbanisme. Le premier est délivré à titre d'**information** et renseigne sur les dispositions d'urbanisme du terrain, comme les règles du PLU et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables. Le certificat d'urbanisme **opérationnel** indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet. Il fournit aussi l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain. La durée de validité d'un certificat d'urbanisme est de 18 mois.

Le saviez-vous ?

Comment exercent les 2,5 millions d'artisans français ?

- 63% sont salariés
- 23% sont chefs d'entreprise ou conjoints indépendants
- 14% sont microentrepreneurs
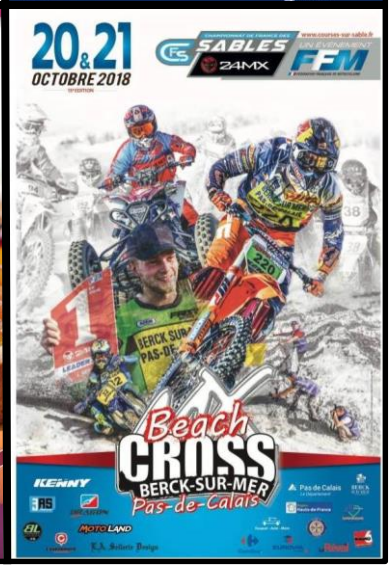
Baromètre de l'artisanat, ISM, 2018